

**N° 9/2.11**

**RAPPORT-PREAVIS N° 34/6.10**

**POLITIQUE DE SECURITE ET CONCEPT DE POLICE DE PROXIMITE – REPONSE A LA MOTION ESTHER BURNAND "UN PAS DE PLUS VERS LA SECURITE"**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

**1 PREAMBULE**

La commission chargée de l'étude cet objet est composée de Mmes Esther BURNAND, Claudine DIND-PERROCHET, Béatrice GENOUD-MAURER, Christine GOLAY, Maria-Grazia VELINI et MM. Eric DECOSTERD, Rémy DELALANDE, Pascal GEMPERLI et du rapporteur soussigné Frédéric AMBRESIN.

Elle s'est réunie les 30 août, 15 septembre, 22 novembre 2010 et le 13 janvier 2011. Elle tient à remercier Mme Nuria GORRITE, syndique, Mme Sylvie MOREL-PODIO, municipale JSSEP, M. Denis PITTET, municipal SP3, M. Frédéric JOMINI, municipal IE, M. Philippe DESARZENS, commandant de police ainsi que Mme Rebecca RUIZ, criminologue à l'Observatoire de la sécurité à Lausanne et auteure du rapport pour leurs explications et leurs réponses à ses nombreuses questions.

**2 HISTORIQUE**

Lors de la séance du Conseil Communal du 4 juin 2008, Mme Esther BURNAND a déposé la motion "Un pas de plus vers la sécurité", demandant à la Municipalité *d'étudier tous les moyens qui permettent de redonner à la population un sentiment de sécurité, dont notamment la vidéo-surveillance*. Cette motion a été prise en considération par le Conseil lors de la séance du 3 septembre de la même année.

Suite à cela, le 4 novembre 2009, un rapport-préavis de la Municipalité (N° 37/11.09) a été déposé comme réponse partielle à la motion. Le rapport a été renvoyé à la Municipalité en mars 2010 (rapport N° 13/3.10) en lui demandant de *présenter les résultats des mesures déjà prises ces dernières années en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants ainsi que de développer une statistique des interventions de la Police municipale, (...) en incluant de surcroît les interventions répressives de ladite police*.

Finalement, en séance du 23 juin 2010, la Municipalité a présenté le rapport-préavis N° 34/6.10 en réponse à la motion.

**3 ETAT DES LIEUX DE LA SECURITE A MORGES**

La Municipalité s'est adjoint les services de Mme Rebecca RUIZ, criminologue à l'Observatoire de la sécurité à Lausanne, afin de réaliser un état des lieux de la sécurité à Morges.

Le rapport-préavis est richement illustré de graphiques qui permettent de montrer une photographie de la situation actuelle.

Les résultats sont assez peu surprenants et confirment que Morges est dans une moyenne des infractions commises pour 1'000 habitants plutôt basse par rapport aux autres villes du Canton.

## 4 DIFFERENTS ASPECTS

La Municipalité propose dans son rapport-préavis plusieurs aspects afin d'améliorer la sécurité ; le concept de police de proximité, le sentiment d'insécurité et la vidéosurveillance

### 4.1 Concept de police de proximité

La définition de la police de proximité de la Municipalité est :

- une présence visible, active et reconnue, offrant une image rassurante pour la population et une image dissuasive pour les délinquants
- le renforcement et la multiplication des liens de qualité entre les différents acteurs de la vie morgienne
- une évaluation des risques permettant de prévoir ou d'agir avant que ne survienne les troubles à l'ordre public ou les actes délictuels.

La police de proximité n'est pas une nouveauté à Morges. Les mesures décrites dans le rapport prévoient un renforcement des actions de police de proximité.

Il n'y aurait dès lors pas des policiers "de proximité" et d'autres qui ne le sont pas. Les descriptions de fonction sont par ailleurs les mêmes pour tous les policiers.

Selon la Municipalité, l'attribution de la responsabilité de la coordination à un cadre policier déjà en place afin d'y affecter des ressources disponibles parmi les collaborateurs permettrait une structuration de la police de proximité.

#### 4.1.1 Interaction avec les partenaires

Le corps de police interagit déjà avec différents partenaires au sein de la Commission "Intérêt et Soutien Jeunesse" (ISJ). Cette coordination est essentielle et continuerait bien entendu à se faire. Il est toutefois important de ne pas associer systématiquement délinquance et jeunesse.

En plus, de nouvelles interactions sont prévues, notamment avec la population selon des thématiques telles que tranquillité publique, vandalisme, prévention des cambriolages, etc.

Des contacts fréquents entre la police et le futur Conseil Régional de Prévention et Sécurité sont à l'ordre du jour, mais ceux-ci ne pourront se systématiser qu'avec la mise en place des nouvelles organisations de police.

Finalement, des rencontres spécifiques pourront avoir lieu avec des intervenants comme les acteurs de la santé ou du domaine scolaire selon les besoins du moment.

#### 4.1.2 Prévention dans les lieux publics

La présence policière dans les endroits dits sensibles est un élément majeur de la prévention et celle-ci pourrait être renforcée. Une collaboration avec d'autres intervenants est également envisagée, notamment dans le concept RAILFAIR qui permet une instauration du dialogue pour prévenir les violences.

Il est à noter que toute intervention extérieure ne serait que complémentaire à l'action déjà mise en place par la police et ne saurait s'y substituer.

#### 4.1.3 Amélioration de la relation police-population

Le but de la police de proximité est aussi d'améliorer ses relations avec la population. Quelques mesures ont été prises ces dernières années comme la création de brigades cyclistes fort appréciées par la population et les policiers.

D'autres rencontres pourraient être organisées, notamment dans le cadre de stands au marché ou dans des manifestations diverses. Le but étant de créer des interactions en dehors d'"actions de police".

#### 4.1.4 Renforcement des liens entre la population

Une politique de sécurité passe aussi par un tissu social fort. La Municipalité souhaite y contribuer en soutenant les diverses manifestations qui permettent une rencontre des différents milieux sociaux telles que la Grande Table ou la Fête des Voisins. En effet, une meilleure connaissance de l'autre contribue à une meilleure sécurité. Elle permet également la mise en place de mesures de type "Quartiers Solidaires" qui visent à renforcer la coopération et la solidarité au sein des quartiers d'habitation.

#### 4.2 Sentiment d'insécurité

Pour la Municipalité, il ne suffit pas de lutter contre l'insécurité, mais il faut également que la population se sente en sécurité.

Il n'est d'ailleurs pas rare de constater que les personnes se sentant le plus en insécurité dans un lieu sont celles qui n'y passent que rarement. A l'inverse, on peut imaginer que les personnes ne se sentant pas en sécurité dans un lieu veillent à ne pas y passer.

La lutte contre le sentiment d'insécurité passe par des mesures de prévention et notamment le renforcement de la présence policière, mais également par des aménagements urbains comme une amélioration de l'éclairage public dans des endroits dits sensibles (ruelles, impasses, chemins, passages sous-voies, etc.), mais également la création d'espaces de rencontres..

Un certain nombre de mesures sociales permettent également d'améliorer le sentiment de sécurité de la population comme la lutte contre l'isolement social des jeunes et moins jeunes (TSP, visites préventives aux aînés, espace prévention, etc.).

#### 4.3 Vidéosurveillance

La vidéosurveillance est présente dans beaucoup d'espaces privés (banques, magasins), mais aucun dispositif n'est présent sur le domaine public morgien.

La vidéosurveillance n'est pas une fin en soi, mais un moyen. Selon les convictions, il est un moyen de prévention et pour d'autres un moyen de retrouver les auteurs d'infractions. Plusieurs études contradictoires existent à ce sujet.

Dans le même ordre d'idée, la vidéosurveillance est rassurante pour une partie des gens et inquiétante pour d'autres.

La Municipalité considère que le taux d'infractions à Morges ne justifie pas la mise en place immédiate de dispositifs de vidéosurveillance.

Toutefois, dans un souci de prévoyance, elle propose à notre Conseil d'adopter un règlement d'utilisation de la vidéosurveillance ainsi qu'un règlement sur la protection des données personnelles.

Ainsi, le jour où la situation l'exigerait, le délai de mise en place d'un tel système serait raccourci.

Il est à noter que de nombreuses communes du Canton ont adopté un règlement de vidéosurveillance. Certaines comme Saint-Prex sans installer de système pour le moment, d'autres comme Bussigny-près-Lausanne ou Lutry couplé avec la mise en place de caméras.

## 5 FUTUR DE LA POLICE

Suite aux votations sur la police unique, le paysage policier vaudois est amené à se métamorphoser dans les prochaines années.

Si la mise en œuvre exacte est encore floue, étant donné que la nouvelle loi n'est pas encore votée, il est par contre admis que les mesures proposées pourront, avec quelques adaptations, être mises en place dans la nouvelle structure,

De la même manière, l'emplacement du futur poste de police n'amènera pas de changement majeur dans le concept prévu. Si le poste est déplacé à la Gare comme prévu, cela faciliterait même les interactions et la prévention dans ce quartier.

## 6 MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Le rapport-préavis présenté par la Municipalité est un plan des mesures qu'elle souhaite mettre en place afin de renforcer, non seulement la sécurité, mais également le sentiment de sécurité en Ville de Morges.

Dès lors, la Municipalité concrétisera les mesures qu'elle juge nécessaire selon les priorités. Si les mesures ne peuvent être mises en œuvre avec le budget communal, de nouveaux préavis seront soumis à l'approbation de notre Conseil. Il est donc clair que tout projet d'envergure sera soumis à l'examen d'une nouvelle commission et au vote du Conseil.

## 7 CONCLUSION

Morges peut être considérée comme une ville sûre. Toutefois, il ne faut pas occulter le thème de la sécurité pour autant. C'est pourquoi, la commission salue le fait que la Municipalité veuille renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité en ville et constate avec satisfaction sa volonté de donner une autre image de la police.

En effet, une plus importante présence policière et un meilleur contact avec la population sont à relever.

La commission se préoccupe toutefois d'une mise en œuvre des mesures dans un délai rapide et émet le vœu que notre Conseil soit régulièrement informé des mesures entreprises.

Si toutes les mesures peuvent être considérées comme importantes, notre commission souhaite vivement que les éléments de prévention du point 6.1 soient traités en priorité car ils sont plus aisés et moins chers à mettre en œuvre

En outre, un renforcement de la présence de nuit à pied, au moins pour le centre-ville ainsi que l'installation de détecteurs pour l'éclairage public à certains endroits sont souhaités.

La commission, par 7 voix pour et une abstention, vous recommande donc d'approuver les conclusions du rapport-préavis de la Municipalité. Cependant, elle considère qu'il n'est répondu à la motion Esther Burnand que sous réserve de l'acceptation des règlements tels que proposés.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la politique de sécurité et le concept de police de proximité;
2. d'approuver le règlement communal sur la vidéosurveillance et de dire qu'il entre en vigueur dès la publication dans la FAO et dès son approbation par le Département en charge de la protection des données;
3. d'approuver le règlement communal sur la protection des données personnelles et de dire qu'il entre en vigueur dès la publication dans la FAO et dès son approbation par le Département en charge de la protection des données;
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Frédéric Ambresin